

SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION ADMINISTRATION FINANCES  
GROUPEMENT FINANCES  
SERVICE APPLICATIONS FINANCIERES ET EXECUTION BUDGETAIRE

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134  
Dossier n° 4

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la sortie de biens de l'actif,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

- De prendre acte du matériel donné dont le détail figure à l'annexe 1 ;
- De m'autoriser à vendre le matériel dont le détail figure à l'annexe 2.  
La recette correspondante sera inscrite au budget du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne au chapitre 77 – article 775 « produits de cession des immobilisations » ;
- De m'autoriser à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU